

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général, en date du 18 juin 1898, MM. Louis Ajani, Membre de la Commission Communale, Entrepreneur ; le Docteur Godineau et Albert Lambert, Pharmacien-Chimiste, Membre du Comité d'hygiène publique, ont été nommés Membres de la Commission instituée par l'Ordonnance Souveraine du 4 courant, relative à l'assainissement.

PARTIE NON OFFICIELLE

Bulletin hebdomadaire

La vie politique du monde latin ne laisse pas que d'être troublée, ces jours-ci : d'un côté l'Espagne ne semble point tenir compte des invites à la paix qui lui ont été faites par divers cabinets européens, et cet état de surexcitation apparaît d'autant plus compréhensible que les menaces des Américains au sujet des prisonniers de guerre suffiraient à piquer au vif un peuple moins susceptible que l'ardente Espagne ; d'autre part, l'Italie traverse une crise ministérielle dont la solution est des plus difficiles, par l'absence des hommes nécessaires à la situation. Le marquis de Visconti-Venosta, sur qui l'on comptait en dernier lieu, ayant refusé de former le nouveau cabinet, on prévoit dans les cercles parlementaires la formation d'un ministère de résistance, mais l'irritation des gauches augmente et la Chambre refusera les douzièmes provisoires demandés par M. di Rudini, si la demande n'en est pas renouvelée par un ministère parlementaire. Il est malaisé de prédire quelle sera la solution de cet état de choses.

En France, la situation est moins grave, encore qu'elle démontre aux esprits avisés le danger du trop grand morcellement des partis : à son berceau, la Chambre hésite ; on a renoncé à la fameuse concentration et l'on se contente aujourd'hui d'un ministère de conciliation. C'est M. Sarrien qui est définitivement chargé de le constituer, et ce choix est assez heureux ; M. Bourgeois aurait effrayé ; M. Sarrien et ses collaborateurs renonceraient à la révision, mais inscriraient à leur programme l'impôt sur le revenu ; et nous saurons bientôt si cet impôt sera dieu, table ou cuvette. Néanmoins, que les capitalistes se rassurent : il est d'autres réformes pour le moins aussi urgentes, et il faut bien qu'un ministère ait un programme différent de ses prédécesseurs, sans quoi ce ne serait pas la peine d'en changer.

M.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince de Monaco avait réservé aux savants français l'inauguration du grand bateau laboratoire qu'il vient de faire construire et qui est venu au Havre jeudi dernier pour son premier voyage.

Une trentaine de personnes se sont rendues dimanche à l'invitation du Prince ; parmi elles on

remarquait huit ou dix membres de l'Institut, MM. Milne-Edwards, directeur du Muséum, Mascart, directeur du Bureau central météorologique de France, Regnard, directeur de laboratoire à la Sorbonne.

Un déjeuner de quarante couverts, auquel assistaient également MM. le baron du Charmel, ministre de Monaco à Paris, et Depelley, conseiller de la Légation, a été servi après la visite du bâtiment, de ses laboratoires et de son outillage scientifique.

La nouvelle *Princesse-Alice* jauge 1,400 tonnes ; sa construction et ses aménagements ne visent que les travaux auxquels elle est destinée ; néanmoins la région du bâtiment réservée à la vie privée du Prince, de sa famille et de ses invités répond au confort dont les navires modernes sont dotés, sans que rien y ait été fait pour le luxe.

Dimanche dernier, la Fête-Dieu a été célébrée avec un éclat particulier à la paroisse de Saint-Charles.

A la grand'messe de 10 heures, M^{lle} Bidan a chanté avec une grande pureté de style l'*O Sacrum Convivium* de Busser, et la voix généreuse de M. Joseph Boisson a fait merveille dans le *Sancta Maria* de Faure.

L'après-midi, parmi les rues pavées de fleurs et de drapeaux du quartier des Moulins, a eu lieu la procession, suivie du Salut, où M. Boisson s'est de nouveau fait entendre dans l'*O Salutaris* de Faure et où, sous la direction de M. Vialet, les Chœurs de l'Opéra ont exécuté le *Tantum Ergo* de Dubois.

L'Administration de la Société des Bains de Mer de Monaco vient d'envoyer au Maire de Biot, pour les victimes de la catastrophe, une somme de mille francs.

M. Jules Letainturier, président démissionnaire du Conseil d'administration de la Société des Halles et Marchés de Monaco, a prié S. A. S. Madame la Princesse Alice de faire répartir entre les pauvres de la Principauté la somme de 763 francs, montant des émoluments qui lui ont été alloués pour la fin de sa gestion.

La représentation donnée samedi soir au Théâtre des Variétés par le distingué comédien, M. Paul Nigel (de l'Odéon), avec le concours de M^{lle} Donaudy, avait attiré un public choisi, désireux d'assister au régal littéraire inscrit au programme : le *Baiser*, de Théodore de Banville, le *Luthier de Crémone*, de François Coppée, et une scène de *Démocrate*, de Regnard, formaient un spectacle de haute littérature qui a été fort goûté. Tous nos compliments aux excellents interprètes.

Beaucoup de monde, avant-hier soir, sur les terrasses de Monte Carlo, pour assister à l'audition d'un fort beau concert, rehaussé par les Chœurs du théâtre, qui ont chanté avec justesse

et ensemble une *Fête au Louvre*, de Laurent de Rillé. Le public apprécie de plus en plus cette agréable innovation, et comme le temps semble décidément s'être mis de la partie, cela nous promet une série d'exquises soirées pour la saison estivale.

La Société des Régates, dont le vote annuel pour le renouvellement de son bureau avait eu lieu la semaine dernière, a procédé avant-hier à un deuxième tour de scrutin pour l'élection de deux autres membres du Comité.

Ont été élus : MM. Louis Neri et Jean Vatrican.

La fête du cinquantenaire du Pensionnat des Frères des Ecoles Chrésiennes de Marseille, qui a eu lieu dimanche, a présenté un éclat exceptionnel. Des délégations d'un grand nombre de leurs établissements de tous les points de France et d'étranger y étaient représentées. Une délégation de l'Association amicale des anciens élèves des Frères de Monaco, composée de MM. Cioco, président, A. Lorenzi, C. Aureglia et L. Brun avait répondu à l'aimable invitation qui lui avait été faite et s'était rendue à Marseille, où elle a reçu l'accueil le plus cordial et le plus sympathique.

Les couleurs monégasques étaient représentées plusieurs fois parmi les mille drapeaux qui décoraient cet immense établissement.

S. Exc. le Gouverneur Général vient de prendre un Arrêté en date du 14 juin 1898, aux termes duquel il est interdit d'amarrer aux barrières de la Société des Bains de Mer les chevaux qu'on baigne dans le port. Ces animaux, quand ils ne sont pas montés ou tenus en mains par leurs conducteurs, doivent être attachés aux boucles scellées à cet effet dans le mur du quai.

Les conducteurs de chevaux doivent toujours, lorsqu'ils se mettent à l'eau, être vêtus au moins d'un pantalon ou d'un caleçon.

Dans ses audiences des 14 et 16 juin, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Gnème Théodore, né à Alba (Italie) le 30 mars 1865, menuisier à Nice, y demeurant, vingt-quatre heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Lenzi Dominique, né à Punta Ruggianese (Italie) le 20 juillet 1840, journalier, sans domicile, six jours de prison pour mendicité.

Berlia Jean, né à Racconigi (Italie) le 1^{er} mars 1843, garçon d'écurie, sans domicile fixe, six mois de prison pour vol simple.

Bruzzone Antoine, né à Martina-Alba (Italie) le 19 octobre 1865, garçon de cuisine à Monaco, treize mois de prison (par défaut) pour abus de confiance et vol simple.

Abbo Alfred-Paul-Charles, né à Menton le 31 octobre 1885, sans profession, demeurant à Monaco, déclaré coupable de vol, mais acquitté comme ayant agi sans discernement. Renvoyé

dans une maison de correction jusqu'à 18 ans accomplis.

La police de Monaco a arrêté un nommé Gandino, ex-secrétaire de la mairie de la Mora (Italie), condamné par la cour d'assises de Cuneo à douze ans et trois mois de réclusion pour faux et nombreuses concussions.

SUR LE LITTORAL

Le banquet annuel du Club Nautique a eu lieu au Cap Martin. Cette fête a été charmante de tous points. C'est la première qui ait été donnée depuis que le Club Nautique et le Club de la Voile ont fusionné.

A L'ÉTRANGER

Dimanche a eu lieu, en présence d'une assistance choisie, l'inauguration du monument élevé à Sainte-Beuve, dans le jardin du Luxembourg, sur le chemin même que suivit tant de fois l'illustre critique regagnant sa maisonnette de la rue Montparnasse. De fort beaux discours ont été prononcés par MM. François Coppée, Vandal, Gaston Boissier, Gustave Larroumet.

A la fin de la cérémonie, M. Larroumet, délégué du Ministre de l'Instruction publique, a remis la rosette d'officier de la Légion d'honneur à M. Denis Puech, l'auteur du buste de Sainte-Beuve, et les palmes académiques à M. Mouré, l'architecte du monument.

Le peintre Burne-Jones vient de mourir presque subitement à Londres. Il avait 65 ans. C'est un des grands maîtres du préraphaélisme qui disparaît. Citons parmi ses œuvres principales : *Les sept jours de la création*, *l'Amour dans les ruines*, *les Profondeurs de la mer*, etc.

L'art de Burne-Jones a eu une certaine influence en France.

Lettre de Paris

Paris, 20 juin.

On s'était un peu déshabitué des crises ministérielles, mais c'est une vieille habitude qu'il semble que nous allons facilement reprendre avec la Chambre de pièces et de morceaux que nous a valu la dernière consultation du suffrage universel. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on se remue beaucoup. Les appétits de tous les ministres sont énormes, car voilà deux ans qu'ils n'ont pas eu le moindre petit portefeuille à se mettre sous la dent. M. Méline les avait tenus en respect : ils n'en sont maintenant que plus impatients et plus exigeants. Le nouveau Président du Conseil a besoin d'avoir la vigueur et l'énergie d'un véritable dompteur ; s'il se rencontre, ce sera en effet entre lui et la majorité une lutte de tous les instants, et sa vigilance aussi bien que sa poigne ne devront ni sommeiller, ni s'affaiblir un seul instant s'il veut échapper au désagrément d'être dévoré en un clin d'œil. Certes, nous souhaitons que le Président de la République trouve ce Pezon politique, ne serait-ce que pour la beauté des grands jours de lutte qui se préparent !

Le Conseil Municipal de Paris vient de repousser le projet de théâtre municipal qui lui était présenté pour la dixième fois, sous prétexte d'utiliser le nom de salle de la place du Châtelet, bientôt vacante par suite du transfert de l'Opéra-Comique à son ancien domicile de la place Boieldieu. Les édiles parisiens ont pensé, non sans quelque sagesse, que ce n'est pas quand, pour couvrir les largesses budgétaires, il faut, en une seule année, surtaxer les quatre contributions que l'on peut chercher de nouvelles occasions de dépenses.

Les premières belles journées d'été dont nous jouissons enfin, donnent aux Champs-Élysées et au bois de Boulogne une nouvelle animation. On y remarque, à l'heure de l'élégance et du « persil » un nombre toujours plus considérable d'automobiles. Cela désole les uns et réjouit les autres. Je ne suis pas de ceux qui disent qu'on doit « être très mal là dedans » et qui s'occupent des trépidations des véhicules, de leur odeur, de leurs désagréments, toutes choses qui regardent leurs propriétaires.

Je suis convaincu que la plupart des inconvénients actuels disparaîtront à bref délai, que les prix s'abaisseront sensiblement quand on sera entré dans la période de la production courante, au lieu d'être encore à l'échantillonnage et aux modèles d'essais et d'expériences ; que l'on

arrivera à supprimer l'odeur, la trépidation, le bruit, bref que le véhicule parfait, ou presque, sera mis à la portée de tout le monde dans quelques années.

Il ne manquera plus alors aux « chauffeurs » qu'à se servir convenablement de leurs machines de façon à ne pas trop nous corner aux oreilles et ne pas trop nous écraser.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Une expédition allemande au pôle Nord. — D'après *Die Natur*, la *Berliner Gesellschaft für Erdkunde* aurait arrêté les bases d'une expédition allemande dans les régions arctiques. Cette expédition partirait sous peu de Bremerhaven, à bord d'un bateau à vapeur pour la pêche en haute mer, le *Helgoland*, qui compléterait son équipement à Tromsø.

L'expédition explorerait les côtes du Spitzberg, d'abord à l'est, puis à l'ouest et au nord ; elle se dirigerait ensuite vers le Groenland et la terre Jean Mayen pour revenir à Tromsø vers le milieu d'août. Elle repartirait ensuite, gagnerait la Nouvelle-Zemble et s'efforcerait d'atteindre la terre François-Joseph.

L'expédition compte être de retour à Bremerhaven à la mi-octobre. Ce serait surtout une expédition scientifique ; deux zoologistes : MM. Roener et Schaudinn y prendraient part.

Sociétés savantes. — La Société helvétique des sciences naturelles tiendra son 81^e Congrès annuel à Berne, du 1^{er} au 3 août. Voici les noms des présidents de section : mathématiques, astronomie et physique, MM. Graf, Huber, Sidler ; chimie, MM. de Kostanecki et Friedheim ; botanique, M. Fischer ; zoologie, M. Studer ; géologie, minéralogie, pétrographie et paléontologie, M. Baltzer ; géographie physique, M. Bruckner ; anatomie et physiologie, MM. Strasser et Kronecker ; clinique médicale, MM. Kocher, Muller, Sahli ; hygiène et bactériologie, MM. Girard et Tavel ; pharmacie et alimentation, M. Tschirch ; science vétérinaire, M. Berdez ; agriculture et sylviculture, M. Coaz.

Procédé pour enlever la rouille. — M. Carl Hering donne, dans *l'Electrical World*, un moyen simple pour nettoyer les objets en fer rouillé ; cette petite découverte intéressant tout le monde plus ou moins, nous croyons utile de la donner à nos lecteurs. Le moyen consiste à attacher un morceau de zinc après l'objet que l'on veut nettoyer et à plonger le tout dans de l'eau légèrement acidulée avec de l'acide sulfurique. L'immersion doit être prolongée jusqu'à ce que la rouille ait complètement disparu, ce qui demande de deux à huit jours, selon l'épaisseur de la rouille. S'il y a trop de rouille, on pourra forcer la dose d'acide sulfurique.

Le chemin de fer électrique grim pant. — Les Américains préparent, pour une prochaine Exposition, une tour conique en acier de 160 mètres de hauteur, qui sera érigée à l'île Cayuga, au voisinage des chutes du Niagara. Un chemin de fer électrique à crémaillère en fera l'ascension en contournant en spirale les génératrices du cône tronqué. Celui-ci aura 25 mètres de diamètre à la base et 10 mètres à la hauteur de 130 mètres, plate-forme supérieure. La distance des spires ou pas de cette gigantesque vis sera de 13 mètres, de sorte qu'une ascension comportera 10 tours. La pente variera de 17 à 25 p. 100.

Vitesse et puissance d'une baleine. — Un professeur d'anatomie d'Edimbourg a calculé la puissance que développent les baleines dans leurs mouvements de nage. La baleine du Groenland atteint une longueur de 15 à 18 mètres, tandis que certaines baleines franches, vues dans les eaux anglaises, dépassent quelquefois 25 mètres. Il est constaté que la baleine du Groenland se meut parfois avec une vitesse de 8 à 9 nœuds à l'heure et que, dans le même espace de temps, la baleine franche peut arriver à 13 nœuds. Appliquant ces données à une baleine échouée, le professeur d'Edimbourg s'est adressé à un constructeur de navires et lui a demandé de calculer la puissance nécessaire pour déplacer un corps de cette taille à raison de 12 nœuds à l'heure. La baleine avait 25 mètres de longueur et pesait

75 tonnes. Sa queue mesurait 6 mètres de largeur. L'ingénieur a estimé que, dans ces conditions, le gigantesque cétacé devait développer la puissance de 145 chevaux. C'est un joli chiffre de puissance pour un monstre marin. Il paraîtra cependant relativement faible comparé à celui des locomotives qui atteint et dépasse volontiers mille chevaux.

LETTRES ET ARTS

Les livres à l'Exposition de 1900. — Le Comité d'admission de la classe 13 a tenu, le mois dernier, au Cercle de la Librairie, une réunion plénière. C'était la première fois qu'il s'assemblait depuis que son bureau a été constitué.

On nous y a donné de bonnes nouvelles sur la façon dont s'annonce, pour 1900, l'exposition des livres. Soixante-dix demandes d'admission ont déjà été agréées par le Comité.

Les ouvrages de librairie seront exposés au Champ-de-Mars, près de la Seine, dans le premier palais de droite, en venant du Trocadéro. La construction de ce palais sera confiée à M. Sortais. Il contiendra les envois des groupes I et III, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'Education, l'Enseignement, et les « procédés généraux des lettres, sciences et arts ».

Le groupe II est celui des œuvres d'art. Sa place sera, comme on sait, au Cours-la-Reine, dans les deux palais spéciaux qu'on y construit.

Théâtre. — La représentation de la *Bohème* de Puccini a obtenu un très vif succès à l'Opéra-Comique. Par une inadvertance singulière, l'affiche avait omis le nom de Mürger, qui, d'ailleurs, n'a plus besoin de cette publicité. Quoi qu'il en soit, la critique s'accorde à louer les dons de couleur, de mélodie et de sentimentalité mélancolique du distingué compositeur italien.

Le roman a été mis à la scène d'une façon fort adroite par Giacosa et Illica, et l'habileté de la disposition a contribué à enlever la victoire. De l'avis même de ceux qui ont vu jouer l'œuvre en Italie, on ne saurait faire de comparaison au point de vue de la mise en scène et de l'interprétation. Décidément, la jeune école italienne est en train de conquérir le monde.

M^{me} de Maupassant, qui vit très retirée à Nice, reçoit fréquemment des demandes d'auteurs, qui souhaitent tirer une œuvre dramatique des romans ou des nouvelles de son fils Guy de Maupassant.

M^{me} de Maupassant lit les manuscrits qu'on lui adresse, mais elle n'autorise que très rarement et quelquefois à regret la présentation à quelque théâtre de ces pièces. Voici exactement les œuvres qu'elle a autorisées à ce moment :

Mont-Oriol, pièce en 3 actes de M. L. de Robert.

Pierre et Jean, pièce de MM. Moreau Méténier et Byl.

En famille! pièce de M. André de Lorde, aujourd'hui à la lecture chez Antoine.

Enfin *Bel Ami* sera peut-être mis à la scène par M. W. Busnach, qui en a reçu l'autorisation.

MARINE ET COLONIES

La Banque russo-chinoise négocie actuellement, dit-on, un emprunt qui serait garanti par un chemin de fer de Pékin à Sha-Hai-Rouan. Si l'emprunt était admis, la Russie aurait le contrôle du seul chemin de fer venant du Nord vers Pékin.

Li-Hung-Tehan est favorable à la Russie. La Chine a autorisé la Russie à prolonger le chemin de fer de Shain-Ting à Tai-Yung-fou, vers le sud-ouest, jusqu'au fleuve Jaune. L'achèvement de ce chemin de fer marquera le commencement de l'aliénation à la Russie d'une immense sphère d'action en Chine. La Russie demande aussi le prompt achèvement du chemin de fer de Pékin à Han-Kau. Le contrat est sur le point d'être signé. Les Belges construiront la ligne et fourniront le matériel. Les désaccords seront soumis au ministre de France, qui remplira le rôle d'arbitre. La France et la Belgique auront conjointement le contrôle financier de la partie sud du chemin de fer entre le Yang-tsé-Kiang et le fleuve Jaune.

La Russie aurait le contrôle de la partie Nord entre Pao-Ting-fou et le fleuve Jaune.

Variétés Monégasques

LA SALLE DES CONQUÊTES

et la collection de portraits de la cour de France
AU PALAIS DE MONACO

Suite. — Voir les numéros 2079, 2080, 2081
2082 et 2083

Pour la troisième fois, le cardinal Fleury dut intervenir; le prince Antoine s'en réjouissait en octobre 1727; mais plusieurs mois passèrent encore sans résultat. A la fin de l'hiver 1728, d'Antin prêta enfin attention aux réclamations de son ancien camarade au régiment du Roi :

« Quant à M. le duc d'Antin », écrit Antoine le 24 février, « mon ancien ami en date du régiment du Roy, je me flatte qu'il ne tiendra point à ses ordres que je n'aye bientôt le présent glorieux des portraits du Roy et de la Reine qui m'ont été destinés. »

Le prince ajoutait le 23 mars :

« M. le duc d'Antin vous ayant adressé à un homme qui demeure à la surintendance et qui a ordre de faire finir au plus tost les portraits du Roy et de la Reine, il vous sera très loisible de le solliciter à faire achever cet ouvrage qui doit mettre le comble à ma satisfaction. »

La commande des copies fut enfin faite; le peintre choisi pour les exécuter était par lui-même un artiste d'un talent éprouvé, en état de produire une œuvre égale pour les qualités de dessin et de peinture aux originaux eux mêmes. Stiémard, membre de l'Académie de Peinture, était garde du cabinet du Roi; en exécutant ses copies de la dimension exacte des originaux, il en devait faire de véritables répliques.

Le prince Antoine était satisfait de voir aboutir enfin les démarches relatives au choix du peintre; il écrivait le 27 avril 1728 à Bernardoni :

« Vous me désignez bien que c'est le sieur Stimart, peintre du Roy, qui travaille par ordre de M. le duc d'Antin aux portraits de Leurs Majestés; mais vous ne me dites pas à peu près le temps qu'on vous livrera ceux qui me sont destinés, chose que je serais très désireux de savoir. »

Cette méfiance du prince n'était que trop fondée; il allait falloir recommencer avec l'artiste la même série désespérante des démarches qui duraient déjà depuis deux années.

La moitié de 1728 était déjà écoulée qu'aucun signe ne venait annoncer l'avancement du travail de Stiémard.

Le prince écrivait le 3 août à Bernardoni :

« Les portraits du Roy et de la Reine deviendront l'ouvrage de Pénélope, si vous ne paraissez quelquefois chez M. le duc d'Antin pour luy en retracer le souvenir, et si le peintre ne vous assure luy même d'y avoir mis la main. »

Cette lettre se croisa avec les premières nouvelles que Bernardoni parvint à envoyer de l'état d'avancement des portraits: en même temps l'auditeur commençait à se douter que l'ardeur de l'artiste demandait à être stimulée.

« Avant mon retour à Paris je rendis visite au sieur Stiémard, peintre; je vis nos portraits du Roy et de la Reine qu'on peut dire à moitié faits l'un et l'autre, et qui seraient déjà finis, à ce que dit le peintre, s'il n'avait pas été détourné. Je scay assés pour dire qu'ils le seroient en peu de jours s'il vouloit y travailler et je lui dis là-dessus tout ce qu'on peut dire de plus engageant. Je fus même même tenté de luy faire quelque offre, mais je n'osay pas m'y hasarder sans scavoir préalablement si ma proposition seroit agréée; je prendroy langue, et s'il ne tenait qu'à une bagatelle de peu de valeur, j'avoue que je ne la plaindrois pas à V. A. pour finir l'affaire. »

Ce que soupçonnait Bernardoni le prince Antoine l'avait bien deviné. Aussi écrivait-il le 10 août, en réponse à cette lettre :

« Parmi tout ce que vous avez dit au sieur Stiémard d'engageant la dessus, croyez-moi, graissez-luy la patte, rien ne persuade mieux; et vous verrez que nous aurons nos portraits. »

Le prince ajoutait le 17 avril :

« Je ne doute pas qu'à votre retour vous ne me parliez du sieur Stiémard et de l'état où vous avez vu nos portraits du Roy et de la Reyne, après la liberté que je vous ay donnée d'en agir avec luy comme vous le jugeriez à propos pour l'exciter à terminer son ouvrage, bien fâché de ne m'en être pas plus tost avisé, ce qui l'auroit fait achever depuis longtemps; encore vaut il mieux y penser tard, que jamais. »

Cependant l'œuvre avançait et il devenait probable que le présent royal attendu depuis deux ans passés serait bientôt prêt. Bernardoni, toujours attentif aux intérêts de son maître, pensait déjà au complément naturel de cet envoi :

« J'ay vu, écrivait-il le 16 août, le portrait du Roy pour V. A. entièrement finy et celui de la Reyne en l'état de l'être dans trois semaines d'icy. Le peintre m'a donné parole d'honneur de me livrer l'un et l'autre entre le 15 et le 20 de septembre sans aucune faute; mais il m'a ajouté qu'il avoit ordre de n'y pas mettre de bordures. Je scay que M. le cardinal l'avoit ordonné ainsi, par un esprit d'épargne qui est bien plus louable que blâmable; mais je pense d'épargner encore cette dépense à V. A., en priant M. le duc d'Antin de porter Son Eminence à relâcher un peu de la rigueur de ses ordres, me paraissant que le présent d'un Roy à un Prince doit être digne de la Majesté de l'un et du rang de l'autre. J'aurois déjà exécuté mon projet, mais M. d'Antin est à Petit-Bourg pour se préparer à y recevoir le Roy qui doit y aller souper mercredi au soir. »

L'auditeur ajoutait dans sa dépêche suivante (20 août) :

« Sur ce qu'Elle me mande touchant les portraits du Roy et de la Reyne de tâcher de graisser la patte au peintre qui les fait, j'ay chargé un de nos amis qui demeure à Versailles jusqu'au départ de la Reyne pour Fontainebleau, de voir le sieur Stiémard pour le solliciter de finir notre ouvrage et même de sonder le gué pour voir s'il ne seroit pas sensible à la paraguante. Comme c'est un homme d'esprit je suis persuadé qu'il s'acquittera bien de cette commission. »

Cependant, au moment où Bernardoni s'appretait à partir en voyage, Antoine s'inquiétait de ne pas voir les copies livrées, il écrivait le 10 septembre :

« Peut-être que vous saurez de plus par votre amy de Versailles, ce que nous avons lieu d'espérer du sieur Stiémard, touchant les portraits du Roy et de la Reyne, car si vous quittez la partie avant d'avoir l'ouvrage, je crains fort que nous perdions le tout pour longtemps et que ce ne soit la mer à boire pour y revenir. A moins que vous ne preniez le soin de charger Le Page de l'ordre de M. le duc d'Antin pour retirer ces portraits du peintre, après luy avoir garni la main pour satisfaire à la paraguante s'il en est besoin. »

(A suivre)

G. SAIGE.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Cabinet de M^e BARDOLET, avocat à Monaco
Place d'Armes, Condamine

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE après surenchère

Il sera procédé, le *vendredi premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin*, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot,

De six pièces de terre

sises à Monaco, lieu dit Larvotto, circonscription de Monte Carlo, quartier de la Rousse, dont la désignation suit :

1^o La première, partie en broussailles et partie complantée d'arbres fruitiers, tels que figuiers, citronniers et de quelques pieds de vigne, d'une contenance de quatre cent soixante-dix mètres carrés, environ, joignant au midi le premier lot ci-dessus et de tous autres côtés des chemins existant ou projetés ;

2^o La seconde touchant au vallon de la Rousse, avec petite bande de terrain d'environ cinquante mètres carrés au-delà du vallon, la plus grande partie en broussailles et le reste contenant des mûriers et autres arbres, le tout d'une contenance totale de cinq cent trente mètres carrés environ, y compris les cinquante mètres carrés de la petite bande, joignant au nord, par partie le vallon de la Rousse, et pour partie les hoirs Rouderon, au midi des chemins, au couchant la route de Menton;

3^o La troisième, sur le côté gauche, en regardant Monaco de la ligne du chemin de fer, allant jusqu'aux rochers bordant la mer, formant plateau, contenant des broussailles, des oliviers et des cyprès, d'une contenance de six cent soixante-dix mètres carrés environ, joignant au midi monsieur de Sigaldi et madame Sioly, au nord mesdames Klein, Tacussel et de Luzerna, au levant la mer, au couchant un chemin projeté;

4^o La quatrième contiguë à la parcelle n^o 1 ci-dessus, complantée d'arbres fruitiers, tels que figuiers et citronniers et quelques pieds de vigne, d'une contenance de quatre cents mètres carrés environ, joignant au couchant un chemin projeté, au levant le vallon de la Rousse, au nord mesdames Klein, Tacussel et de Luzerna;

5^o La cinquième, sise de l'autre côté du vallon de la Rousse, limitrophe de la propriété de madame la comtesse Rehbindler, aujourd'hui monsieur Laurens, contenant des broussailles, des caroubiers, des amandiers, des oliviers et des citronniers, d'une contenance de cinq cent cinquante mètres carrés environ, joignant au nord, pour partie un chemin projeté et pour partie mesdames Klein, Tacussel et de Luzerna, au midi le chemin de fer et le vallon de la Rousse;

6^o La sixième, sise sur la gauche de la ligne du chemin de fer, à Monaco, allant jusqu'aux rochers, surplombant le rivage de la mer, contenant des broussailles, des caroubiers et des cyprès, d'une contenance de sept cents mètres carrés environ, joignant au levant la mer, au couchant le chemin de fer, au midi le vallon de la Rousse.

Ces six parcelles de terre figurent au plan de la matrice cadastrale, sous les numéros 198, 199, 200, 201, 202, 181 partie, 175 partie, 182 partie pour une superficie de 1 hectare quinze ares quatre-vingt-deux centiares, section E.

Ces immeubles avaient été saisis à la requête de monsieur Joseph TRUCCHI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, sur la demoiselle Antoinette LAFOREST DE MINOTTY, propriétaire, et le sieur Edmond LAFOREST DE MINOTTY, employé, demeurant tous deux à Monaco, et lui avaient été adjugés suivant jugement du Tribunal Supérieur en date du vingt-sept mai dernier, enregistré, moyennant le prix de *quarante mille deux cents francs*; mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Léon BARIQUAND, propriétaire, demeurant à Paris, suivant acte du Greffe, en date du trente et un mai dernier, enregistré, et dûment dénoncé tant aux parties saisies qu'au sieur TRUCCHI, par exploit de TOBON, huissier à Monaco, du premier juin courant.

En conséquence, et, en exécution d'un jugement du Tribunal Supérieur en date du dix-sept juin courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, il sera procédé à la nouvelle adjudication, de ces six pièces de terre aux conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Supérieur sur la mise à prix fixée par le surenchérisseur de **quarante-six mille neuf cents francs**, outre les charges, ci **46,900 francs**.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 603 du Code de Procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, par M^e BARDOLET, avocat, poursuivant la vente.

Signé : E. BARDOLET.

Enregistré à Monaco, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio 12 verso, case 1^{re}. — Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier, Monaco
7, rue du Milieu, 7

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 23 juin courant, à 2 heures du soir et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin sis maison M^o, boulevard de l'Ouest, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une certaine quantité de meubles, objets mobiliers et marchandises, tels que : comptoir, balances, étagères, pendules, commodes, armoires à glace, bougies, cafés, conserves alimentaires, vermouthe, malaga, rhum, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 16 juin 1898.

L'Huissier, BLANCHY.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite le sieur Romualdo BANFI, restaurateur, demeurant à Monaco, et a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au 15 juin courant.

M. PICOT-LABEAUME, juge du siège, a été nommé commissaire et M. Auguste Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 17 juin 1898.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Par jugement en date de ce jour, 17 juin 1898, le Tribunal Supérieur a prononcé la résolution du concordat intervenue le 11 juin 1897, entre le sieur Pierre ROUSTAN quincailler, demeurant à Monaco, et ses créanciers.

Par le même jugement, le Tribunal Supérieur a prononcé la réouverture de ladite faillite et a nommé M. PLANTIF, juge du siège, Commissaire, et M. RAYBAUDI, syndic.

En conséquence, les créanciers nouveaux dudit sieur Pierre ROUSTAN, sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, entre les mains du syndic, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des titres aura lieu le 3 août prochain, jour de mercredi, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences, au Palais de Justice.

Monaco, le 20 Juin 1898

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

FAILLITE MASSA

La vente des marchandises, matériel et mobilier dépendant de cette faillite, sera continuée aujourd'hui mardi, à deux heures de l'après midi, et jours suivants, maison Jungmann, place de l'Eglise St-Charles, à Monte Carlo.

La vente du matériel pour magasin de comestibles, boucherie et charcuterie aura lieu le samedi vingt-cinq juin courant, à deux heures de l'après-midi.

L'huissier : TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 19 Juin 1898

CANNES, b. Fortune, fr. c. Roux.	sable.
ID. b. Indus, fr. c. Tassis	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet	id.
ID. b. Reine des Anges, fr. c. Oreingo	id.
ID. b. Ville de Marseille, fr. c. Bellone	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr. c. Arnaud,	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel,	id.
ID. b. Ville-de-Monaco, fr. c. Bianchy,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Quatre-Frères, fr. c. Jouvenceau,	id.

Départs du 12 au 19 juin

CANNES, b. Monte-Carlo, fr. c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Barthélemy-Elisa, fr. c. Davin.	id.
ID. b. Fortune, fr. c. Roux,	id.
ID. b. Indus fr. c. Tassis	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel,	id.
ID. b. Louise-Auguste, fr. c. Gandillet,	id.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES
Service d'Eté du 15 Juin 1898

BUREAU DE MONACO
Avenue Saint-Martin

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 4 heures du soir.

LEVÉES DE LA BOÎTE

Turbie, 6 h. 40 matin.
Italie, Autriche et correspondances (voie de Brindisi, 6 h. 40 matin.
Cabbé-Roquebrune, Menton, 6. h. 40 matin.
Monte Carlo, 6 h. 40 matin.
Monte Carlo, 8 h. 5 matin.
Villefranche, Beaulieu, Nice, Cagnes, Antibes, Cannes, le Cannet, Toulon, Marseille, Lyon Paris, Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 4 h. 5 soir.
Cabbé-Roquebrune, Menton, 4 h. 5 soir.
Monte Carlo, 2 h. 15 soir.
Italie, Autriche, 3 h. 5 soir.
La Turbie, Menton, 3 h. 5 soir.
Monte Carlo, 4 h. 20 soir.
Villefranche, Saint-Jean, Nice, Toulon, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 6 h. 15 soir.
Beaulieu, Villefranche, Saint-Jean, Nice, Grasse, la France entière, Etranger (voie de France), 7 h. 45 soir.
Pour toutes destinations, 10 h. 40 soir.

HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRÈS L'ARRIVÉE DES TRAINS

Italie, 8 h. 30 matin.
Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, La Turbie, 8 h. 30 matin.
Etranger (voie de France), Paris, Lyon, Valence, Avignon, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Saint-Jean, Villefranche, 8 h. 30 matin.
Ligne de Cette à Bordeaux, 8 h. 30 matin.
Paris, Lyon, Marseille, Nice, Beaulieu, Saint-Jean, 2 h. 30 soir.
Cabbé-Roquebrune, Menton, Monte Carlo, 2 h. 30 soir.
Italie, 2 h. 30 soir.
Etranger (voie de France), France entière, 4 h. 45 soir.
Cannes, Antibes, Nice, Saint-Jean, Villefranche, La Turbie, 4 h. 45 soir.

SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa

1^{er} Départ, 6 h. 50 mat. ; retour à Monaco, 7 h. 45 mat.
2^e Départ, 8 h. 45 mat. ; retour à Monaco, 9 h. 40 mat.
3^e Départ, 2 h. 25 soir ; retour à Monaco, 3 h. 20 soir.
4^e Départ, 4 h. 30 soir ; retour à Monaco, 5 h. 25 soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu vingt minutes avant celle des boîtes du bureau.

Les deuxième et troisième distributions sont supprimées les Dimanches et jours fériés, mais elles ont lieu au guichet.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

M^{me} Antoinette MASINO

SAGE-FEMME DE 1^{re} CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1^{er}

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jun	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
13	759.9	758.7	758.9	758.5	759.9	24.5	27.0	29.0	23.2	21.5	84	S O faible	Variable, pluie		
14	757.7	757.5	756.9	755.9	754.5	23.5	21.8	24.5	22.7	22.0	78	S E fort	id.		
15	752.3	752.2	750.9	748.5	747.8	24.0	22.3	21.5	18.8	19.8	81	S E faible	id.		
16	755.8	746.9	747.9	747.5	749.9	21.8	19.9	20.5	19.7	19.9	80	id.	Couvert, pluie		
17	753.9	754.3	756.9	756.4	757.1	21.4	20.5	20.9	19.6	19.4	83	S O faible	id.		
18	760.9	761.9	761.9	761.5	761.2	22.0	20.2	23.5	21.4	19.6	79	id.	Beau		
19	761.9	761.2	761.1	760.4	759.8	23.0	26.2	24.0	21.0	20.5	82	id.	Variable		
DATES		13	14	15	16	17	18	19							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	29.0	24.5	24.4	22.0	23.0	23.7	26.0						
		Minima	21.0	20.7	18.5	18.6	19.2	19.0	20.5						
											Pluie tombée : 25 ^{mm} 0				

ASTHME CIGARES GICQUEL

OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. Guérison par les mêmes résultats avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b^{te}. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delaroché, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898